

Le rapport Thélot et l'éducation prioritaire

1) Un objectif que l'OZP ne peut que partager : la réussite de tous les élèves

Le mot crucial du titre même de ce rapport est le « tous » qui scande la plupart des chapitres. Qu'aucun élève, quelles que soient ses origines sociales, géographiques, de « genre » ne reste en panne au cours de la scolarité obligatoire.

C'est bien de l'égalité de tous devant le droit à l'éducation que se réclame l'OZP, l'éducation prioritaire devant être la voie et les moyens de la réalisation maximale de cette égalité.

2) Qu'en est-il de l'éducation prioritaire dans ce rapport ?

On lira ce qui s'en rapproche le plus dans les chapitres « *Promouvoir une école juste* » (première partie) et le chapitre 4 (sur *la mixité sociale*) de la seconde partie.

Promouvoir une Ecole juste peut s'entendre comme la volonté d'assurer l'équité à tous les élèves ou comme école « équitable ».

Egaliser l'efficacité de l'offre : « l'école ne doit pas être formellement égale mais également efficace pour tous [...] ; se pose alors la question de l'équité » (page 42).

C'est donc bien l'idée d'équité (et non d'égalité formelle) – celle qui fonde l'éducation prioritaire – qui est au fondement d'une « école juste ».

Au reste, c'est dans ce chapitre qu'on trouve mention des ZEP : « en dépit de l'investissement éducatif souvent notable des équipes éducatives, l'évaluation des ZEP montre une efficacité limitée et quelques effets pervers, ce qui ne peut empêcher d'en souligner l'importance fondamentale, réelle et symbolique, et le fait que le travail pédagogique y est [...] facilité ».

Après cet acte de reconnaissance de l'éducation prioritaire, il est question d'un *dépassement* des ZEP, non d'une suppression.

« On devrait plutôt, au-delà d'une politique de discrimination limitée aux ZEP, diversifier de façon beaucoup plus systématique les moyens alloués aux établissements en fonction des caractéristiques de leurs élèves ... »

3) Un tel « dépassement » est un grand risque :

C'est celui de ne plus avoir de politique éducative tenant compte des caractéristiques des territoires (quartiers, zones difficiles, etc.) mais de celles des individus. Les réalités locales sont ignorées et rabattues sur celles de chaque établissement.

Or l'idée fondatrice des ZEP était de tenir compte des réalités locales, de la géographie sociale, des responsabilités des collectivités locales.

Or l'idée d'équité se joue, dans le rapport, au seul niveau des établissements. Elle est, pour ainsi dire, « déterritorialisée » et enferme, une fois de plus, l'Education nationale sur elle-même.

De plus l'idée de « zone » comprenant plusieurs écoles élémentaires, maternelles et un ou deux collèges comptait sur les équipes de ZEP (et non pas de chaque école) pour synthétiser les efforts et les rendre plus efficaces. D'où l'importance de la notion de coordination. On peut, on doit, se poser la question (à l'OZP en tout cas) : l'établissement peut-il, à lui seul, réduire les inégalités scolaires ? (p . 44 - 45)

La *diversification maîtrisée* qui remplacerait la notion d'éducation prioritaire serait-elle plus efficace, rendrait-elle l'école plus juste ? On peut en douter.

4) Les partenariats,

Les partenariats, essentiels au déploiement et à l'efficacité de l'éducation prioritaire, sont-ils rappelés par le rapport Thélot ?

Oui, par le « conseil de la communauté éducative », si l'on pense au partenariat avec les parents d'élèves. Non, si l'on songe au partenariat, essentiel, avec les collectivités locales, notamment au niveau communal. Est ce parce qu'il reste encore beaucoup à faire pour que les élus se sentent et se veuillent les premiers partenaires des ZEP qu'il faut y renoncer ?

Tout le travail préalable effectué par C. Thélot (le débat national) se voulait un apport (et il l'est) à la démocratie. Mais la démocratie locale est absente du rapport final. C'est comme si tout se jouait au seul niveau parlementaire. Or une démocratie vivante, fût-elle nationale, tient beaucoup à la prise de conscience des élus locaux, des associations locales, des institutions artistiques locales, de leurs responsabilités vis à vis de l'école.

5) La mixité sociale à l'école (chapitre 4, seconde partie)

Cette mixité sociale réclame « une différenciation des moyens beaucoup plus marquée qu'aujourd'hui » (page 88)

Agir de façon dérogatoire dans les établissements très difficiles : c'est à ce propos que le rapport se rapproche le plus des thèses de l'OZP : « Dans les écoles et collèges très difficiles, de l'ordre de quelques centaines, une politique de différenciation, même renforcée risque de ne pas suffire ». La commission recommande alors de ne pas hésiter, dans ce cas, à l'accompagner de mesures dérogatoires (page 89) : « aussi bien quant au mode de nomination et à la définition des services des personnels (postes à profil [...]) qu'aux pratiques pédagogiques ou encore au renforcement d'une éducation concertée avec les familles et les principaux partenaires (élus, entreprises [...]) ... La constitution d'équipes pédagogiques motivées et stables est, on le sait, une des conditions de réussite dans ce genre de contexte. Elle doit donc être prioritaire, même si, ce faisant, on déroge aux règles standards de mutation et d'affectations [...]

Expérimenter des mesures spécifiques dans les situations extrêmes : cela va jusqu'à la fermeture de tel établissement et à une répartition, nouvelle et volontariste, de ses élèves sur toute une ville.

Cet ensemble de mesures ressemble, à s'y méprendre, à une politique d'éducation prioritaire dans les communes à « non mixité sociale ». Mais elle esquive le lien entre politique éducative et politique de la Ville, ce qui constitue une autre lacune de ce rapport.

En conclusion provisoire :

Il y a d'utiles rapprochements à faire entre les recommandations de ce rapport et la politique d'éducation prioritaire que défend l'OZP. Mais deux risques, ou deux lacunes, grèvent ce rapprochement :

- l'abandon de la notion de zone (plus large que l'établissement scolaire) et une sorte de déterritorialisation de la politique d'éducation prioritaire ;
- la quasi absence de liaison avec la politique de la Ville ainsi qu'avec les politiques locales au moment où la décentralisation incite à un meilleur investissement des élus locaux (communaux, régionaux, départementaux).

Il serait souhaitable que l'OZP rédige des textes à propos de ces risques. En tout cas, il nous faut demander au ministère s'il y a maintien, voire dépassement, de la politique d'éducation prioritaire ou abandon, effacement de cette politique.